

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1799

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Habitat - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'une maison d'habitation comprenant un commerce en rez-de-chaussée, située 23 rue Frédéric Mistral

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vuillierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1799**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Habitat - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'une maison d'habitation comprenant un commerce en rez-de-chaussée, située 23 rue Frédéric Mistral

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte de la cession

Par un courrier reçu le 1^{er} mars 2023, l'OPH Est Métropole habitat a sollicité la Métropole de Lyon afin qu'une procédure de préemption soit engagée à son profit, à l'occasion de la vente d'une maison d'habitation située 23 rue Frédéric Mistral à Villeurbanne.

Par arrêté du Président n° 2023-03-13-R-0155 du 13 mars 2023, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de cette maison d'habitation comprenant un commerce en rez-de-chaussée, située 23 rue Frédéric Mistral à Villeurbanne, et a accepté le prix de 227 000 € dont 20 600 € TTC, au titre d'une commission d'agence à la charge de l'acquéreur, figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

L'acquisition de ce bien par la Métropole s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit, notamment, de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux à Villeurbanne qui en compte 28,34 %.

Dans le cadre d'une opération de démolition-reconstruction menée par l'OPH Est Métropole habitat, la préemption de ce bien permettra de proposer une dizaine de logements supplémentaires au projet de réalisation d'une résidence étudiante prévoyant déjà 25 logements sociaux et, ainsi, d'élargir l'assiette foncière du projet.

II - Désignation du bien cédé

Le bien dont il s'agit est constitué d'une propriété bâtie comprenant :

- une maison d'habitation en R+1 élevée sur caves avec un étage à usage d'habitation et grenier, comprenant un rez-de-chaussée à usage commercial,
- le tout situé sur la parcelle cadastrée CM 14, d'une superficie totale de 95 m² situé 23 rue Frédéric Mistral à Villeurbanne, bien cédé occupé.

III - Conditions de la cession

Aux termes de la promesse d'achat, l'OPH Est Métropole habitat s'engage à racheter à la Métropole le bien précité au prix de 227 000 € dont une commission d'agence d'un montant de 20 600 € TTC, à la charge de l'acquéreur, correspondant au montant de la préemption, bien cédé occupé, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption, y compris contentieux.

L'OPH Est Métropole habitat aura la jouissance anticipée de ce bien à compter du jour où la Métropole en aura, elle-même, la jouissance.

Ce montant, inférieur à l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), correspond au prix d'acquisition du bien par la Métropole. La cession de ce bien à l'OPH Est Métropole habitat s'effectuant aux mêmes conditions que l'acquisition par préemption ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 3 mars 2023, joint au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 227 000 € dont une commission d'agence d'un montant de 20 600 € TTC, à la charge de l'acquéreur, d'une maison d'habitation en R+1 comprenant un commerce en rez-de-chaussée, sur un terrain propre cadastré CM 14, d'une superficie totale de 95 m², situé 23 rue Frédéric Mistral à Villeurbanne, bien cédé occupé, à l'OPH Est Métropole habitat, dans le cadre de la réalisation d'un projet de résidence étudiante.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 23 janvier 2023, pour un montant de 68 000 000 € en dépenses et de 68 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 458 200, pour un montant de 227 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-304899-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
